



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professionnels du spectacle

Question écrite n° 48511

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le régime d'indemnisation du chômage des intermittents. Ce régime d'indemnisation qui concerne 120 000 intermittents du spectacle est déficitaire : en 2011, ce régime a perçu 239 millions d'euros de cotisations et a versé 1,2 milliard d'euros d'indemnités. Cela a amené la Cour des comptes à exiger récemment, sur la base d'un rapport publié en février 2012 puis d'un référé daté de décembre 2013, une réforme de ce régime ainsi que de celui des intérimaires, lui aussi très favorable. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend le réformer.

Texte de la réponse

Le régime spécifique d'indemnisation du chômage des artistes et techniciens du spectacle est régi par les annexes 8 et 10 au régime général d'indemnisation. Ces annexes prennent en compte la particularité de ces métiers, et notamment le caractère discontinu de l'emploi, mais s'inscrivent dans la logique d'un régime d'assurance interprofessionnel. Ainsi que le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social, et la ministre de la culture et de la communication l'ont exprimé devant la commission de l'Assemblée nationale qui a consacré ses travaux à l'emploi artistique, le Gouvernement défend le maintien d'un régime spécifique d'assurance chômage au sein de la solidarité interprofessionnelle, en raison du caractère par nature discontinu d'une partie des activités du spectacle. Il appartient cependant aux partenaires sociaux de négocier des mesures susceptibles d'assurer la soutenabilité du régime dans son ensemble. Le Gouvernement, pour sa part, porte la plus grande attention aux discussions en cours, qui devraient aboutir dans les prochaines semaines, et s'emploie à favoriser les meilleures conditions de discussion dans la perspective de la future convention, dans le respect des compétences dévolues aux partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48511

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 966

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3013